



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOUVELLES MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

Afin de limiter les déplacements en préfecture, les étudiants qui souhaitent déposer un dossier de demande de titre de séjour (**première demande ou renouvellement**) devront désormais suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1- Transmettre la demande de titre de séjour par mail à l'adresse mail suivante : pref-immigration@var.gouv.fr

Le mail de saisie devra mentionner en **objet « Demande de titre de séjour Étudiant »** et **comporter les informations suivantes :**

***nom, prénom, date et lieu de naissance**

***copie du passeport avec visa (pour une première demande)**

***numéro AGDREF ou copie du titre de séjour à renouveler (pour une demande de renouvellement)**

2- En réponse à votre mail, la préfecture vous communiquera la liste des pièces à fournir, la pochette de demande et un formulaire CERFA à signer.

3- Le dossier complet accompagné de toutes les pièces justificatives utiles devra être transmis à la préfecture **par voie postale**, à l'adresse suivante :

Préfecture du Var – Bureau de l'immigration

Boulevard du 112ème régiment d'infanterie

CS31209

83070 TOULON Cedex

4- Dès réception de votre dossier par le service, vous pourrez être convoqué en préfecture pour remise d'un récépissé et une prise d'empreintes. Si vos empreintes ne sont pas nécessaires (pour les demandes de renouvellement), votre récépissé de demande de titre de séjour vous sera transmis par voie postale, accompagné d'une demande de pièces complémentaires si nécessaire.